

18.—Nombre de fonctionnaires, par ministères et administrations principales (à l'exclusion des classes "non énumérées"), et leurs traitements et salaires (y compris les classes "non énumérées"), en mars 1933 et 1934—fin.

Ministère et administration.	Mars 1933.		Mars 1934.	
	Nom- bre.	Rémuné- ration.	Nom- bre.	Rémuné- ration.
		\$		\$
34. Commerce—				
Administration centrale.....	65	9,999	69	10,168
Commission des grains.....	812	107,736	698	99,413
Bureau Fédéral de la Statistique.....	545	50,562	533	49,428
Conseil national de recherches.....*	132	22,954	126	22,285
Poids et mesures.....	123	17,384	113	15,936
Gaz et électricité.....	98	15,277	95	14,792
Office des Renseignements Commerciaux.....	98	42,929	98	40,766
Bureau cinématographique.....	24	3,324	23	3,189
Expositions.....	24	6,868	17	5,106
Élévateurs du gouvernement canadien.....	144	15,060	110	14,242
Totaux, Commerce.....	2,065	292,093	1,882	275,325
Grands totaux.....	41,911	6,648,595	40,469	8,256,702

¹ Comprend les Commissaires et leurs traitements. ² Comprend allocation de subsistance. ³ Comprend les traitements des aides de camp, mais non pas leur nombre.

Section 10.—Commissions des ports: ports publics et maîtres des ports.

Une description des deux modes d'administration des ports canadiens, par une Commission dans un cas, et par un Maître du port relevant directement du ministère de la Marine dans l'autre cas, de même qu'une liste des ports administrés par une commission, avec l'année de la création de chacune des commissions, a paru dans l'Annuaire de 1930, page 1029. Comme aucune loi n'a encore été votée pour donner suite au rapport présenté en 1931 par Sir Alexander Gibb et ses collègues, qui avaient été chargés de faire enquête sur les grands ports canadiens et d'étudier l'opportunité de modifier leur mode d'administration, les ports sont encore sous le régime d'administration que décrivait l'article en question.

Section 11.—Paris de courses.

Par la modification apportée en 1920 à l'article 235 du code criminel, le contrôle des paris de courses, d'après le système du pari-mutuel, tombe sous la juridiction du ministère de l'Agriculture. Le contrôle est exercé par la Gendarmerie Royale depuis la saison de courses de l'année 1921. On en recueille des statistiques depuis 1924; elles figurent au tableau 19. Le tableau 20 montre ces statistiques par provinces pour 1933.

19.—Les paris de courses au Canada, 1924-33.

Année fiscale.	Nombre de sociétés.	Nombre de journées de course.	Somme des paris.	Pourcentage retenu.	Somme des prix.
			\$	\$	\$
1924.....	30	354	52,600,633	3,496,891	2,023,665
1925.....	33	344	49,867,765	3,359,708	1,925,735
1926.....	32	322	44,346,672	3,018,358	1,807,780
1927.....	31	354	47,915,828	3,278,179	2,034,587
1928.....	32	350	45,960,928	3,154,644	1,973,730
1929.....	30	335	45,580,845	3,104,456	1,886,800
1930.....	30	332	36,007,146	2,657,059	1,802,095
1931.....	30	326	33,377,786	2,379,558	1,564,945
1932.....	29	315	28,695,438	2,066,672	1,285,563
1933.....	28	324	25,137,598	1,831,411	1,147,871